



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session ordinaire 2009

Séance plénière du jeudi 16 juillet 2009 (matin)

Compte rendu

Sommaire

Pages

Communications

<i>Prestation de serment.....</i>	<i>2</i>
<i>Projets et propositions pendants</i>	<i>2</i>
<i>Constitution des Assemblées</i>	<i>2</i>

Nomination du Bureau

<i>Election du président</i>	<i>3</i>
<i>Election des vice-présidents</i>	<i>3</i>

<i>Clôture.....</i>	<i>4</i>
---------------------	----------

**Présidence de Mme Antoinette Spaak, doyenne d'âge,
(Mmes Mahinur Ozdemir et Barbara Trachte prennent place au Bureau en qualité de secrétaires – art. 1^{er} du Règlement)**

La séance plénière est ouverte à 10h55.

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 25 juin 2009
est déposé sur le Bureau)*

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

COMMUNICATIONS

PRESTATION DE SERMENT

Mme la Présidente.- Lors de la séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale de ce jeudi 16 juillet 2009, M. Jacques Morel et M. Bernard Clerfayt ont prêté serment en qualité de députés du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

En vertu de l'article 60 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, ils sont désormais membres du Parlement francophone bruxellois et il me revient le plaisir de leur souhaiter la bienvenue.

(Applaudissements)

La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- En accord avec tous les présidents de groupe - j'allais ajouter 'démocratiques' mais pour le grand bonheur de cette rentrée parlementaire, cet adjectif ne sera plus nécessaire au sein de la Commission communautaire française. En effet, plus aucun groupe ne suscite dans son ensemble de sérieux doutes quant à son caractère démocratique.

(Applaudissements)

En accord avec tous les présidents de groupe, je vous propose une modification de l'ordre du jour, à savoir de procéder comme prévu à la composition et à la nomination d'une partie des membres du Bureau - en l'occurrence le président et les vice-présidents - et de reporter la nomination des secrétaires à notre séance de 17 heures.

Mme la Présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? *(Non)*

PROJETS ET PROPOSITIONS PENDANTS

Mme la Présidente.- En vertu de l'article 106 du Règlement du Parlement, vous avez reçu la liste des propositions de décret et de règlement considérées comme nulles et non avenues par suite du renouvellement du Parlement. J'attire votre attention sur le délai de 40 jours prévu à l'article 106.3 pour saisir à nouveau le Parlement d'une ou de plusieurs des propositions visées.

A cet égard, par un courrier reçu le 7 juillet 2009, Mme Françoise Schepmans, M. Didier Gosuin et Mme Caroline Persoons ont exprimé le souhait de relever de caducité les propositions suivantes:

- proposition de modification du Règlement en vue de créer une commission de concertation avec les francophones des

communes de la périphérie bruxelloise, déposée par Mmes Caroline Persoons et Françoise Schepmans

- proposition de modification du Règlement y insérant un article 10bis relatif à la destitution du président, déposée par Mmes Caroline Persoons et Françoise Schepmans et M. Bernard Clerfayt

Ces propositions seront examinées par les commissions ad hoc.

CONSTITUTION DES ASSEMBLÉES

Mme la Présidente.- M. le Président du Parlement flamand m'a fait savoir que le Parlement flamand s'est constitué en sa séance du 14 juillet 2009.

M. le Président de l'Assemblée de la Commission communautaire flamande m'a fait savoir que l'Assemblée s'est constituée en sa séance du 25 juin 2009.

NOMINATION DU BUREAU

Mme la Présidente.- Conformément à l'article 72 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et aux articles 33 et 34 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, le Parlement francophone bruxellois élit en son sein son président, ses vice-présidents et secrétaires. Ils forment le Bureau du Parlement. Ce Bureau doit être composé suivant la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus.

Conformément à l'article 3 du Règlement, le Bureau définitif est composé comme suit:

- un président;
- trois vice-présidents;
- deux secrétaires.

Par décision du 22 octobre 2004, le Parlement a porté le nombre de secrétaires à cinq, conformément à l'article 3.3 e) du Règlement.

Le Parlement confirme-t-il cette décision ?

La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Non, Madame la Présidente. Toujours en accord avec tous les présidents de groupe et dans un souci d'économie, nous souhaitons en revenir à la composition à six, à savoir un président, trois vice-présidents et deux secrétaires.

(Assentiment)

Mme la Présidente.- Il en est donc ainsi décidé. Conformément à la répartition proportionnelle des groupes politiques, le Bureau doit donc être composé de deux membres proposés par le groupe MR, deux membres proposés par le groupe PS, un membre proposé par le groupe Ecolo et un membre proposé par le groupe cdH.

Nous allons procéder à présent à la nomination des membres du Bureau.

La procédure de vote est définie à l'article 72 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et à l'article 33 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, repris dans le Règlement du Parlement à l'article 4.

Toutefois, si le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le ou les candidats sont proclamés élus sans scrutin.

ELECTION DU PRÉSIDENT

Nous allons procéder, conformément à l'article 4.2 de notre Règlement, à la nomination du président.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Il convient de présenter Mme Julie de Groote au poste de président de ce Parlement.

Mme la Présidente.- Je n'ai reçu qu'une seule candidature, celle de Mme Julie de Groote. Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame Mme Julie de Groote présidente du Parlement francophone bruxellois.

J'invite la présidente à prendre place au bureau et je lui adresse toutes mes félicitations.

(Applaudissements)

(Présidence: Mme Julie de Groote, présidente)

Mme la Présidente.- Je vais suivre le bon exemple de Mme Dupuis et ne pas vous faire de discours maintenant. Ce sera pour la rentrée.

Un simple mot. Un tout grand merci à mon prédécesseur, M. Christos Doukeridis. Il a su donner de la visibilité à cette institution, qui en a parfois besoin, dans le paysage bruxellois, et a véritablement lancé une action citoyenne au sein de notre Parlement. Avec Eric Tomas, il a posé les fondations de notre futur bâtiment et avec Jean-Luc Vanraes, il a jeté les ponts - ô combien nécessaires - avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie. J'ignore s'il sera possible de continuer avec le même style direct, affable et sans fioritures qui a été le sien pendant cinq ans mais je pense que le dialogue va se poursuivre avec lui en tant que président du Gouvernement francophone bruxellois et qu'il sera tout aussi fructueux.

(Applaudissements)

Mes autres remerciements s'adressent au ministre-président et aux membres du gouvernement de la précédente législature ainsi qu'aux quatre chefs de groupe, Dominique Braeckman, Anne-Sylvie Mouzon, Caroline Persoons et André du Bus de Warnaffe, et aux parlementaires qui se sont investis au sein de ce Parlement.

J'espère qu'avec les nouveaux présidents de groupe et parlementaires auxquels je souhaite la bienvenue, nous pourrons continuer ce travail avec le même enthousiasme, la même passion, autant d'empathie et de bonne humeur.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Mme la Présidente.- Nous allons procéder à l'élection des vice-présidents.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Madame la Présidente, je propose la candidature de M. Michel Colson pour la première vice-présidence.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Madame la Présidente, je propose la candidature de Mme Nadia El Yousfi pour la deuxième vice-présidence.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Yaron Pesztat.

M. Yaron Pesztat (Ecolo).- Madame la Présidente, je propose la candidature de Mme Zakia Khattabi pour la troisième vice-présidence.

Mme la Présidente.- Personne d'autre ne demande la parole? *(Non)*

Puisque le nombre des candidats correspond au nombre des postes à pourvoir, je proclame élus:

- premier vice-président, M. Michel Colson;
- deuxième vice-présidente, Mme Nadia El Yousfi;
- troisième vice-présidente, Mme Zakia Khattabi.

(Applaudissements)

Je leur adresse mes félicitations.

CLÔTURE

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance cet après-midi à 17h00.

La séance plénière est levée à 11h06.

Membres du Parlement présents à la séance:

M. Albishari, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Close, Colson, Daïf, Defossé, Mmes de Groote, Delforge, MM. de Patoul, Désir, Destexhe, De Wolf, Draps, du Bus de Warnaffe, Mmes Dupuis, d'Ursel, MM. El Khannouss, El Ktibi, Mme El Yousfi, M. Fassi-Fihri, Mmes Fraiteur, Fremault, M. Gosuin, Mme Herscovici, MM. Hutchinson, Ikazban, Mmes Jodogne, Khattabi, Lemesre, MM. Lurquin, Mampaka Mankamba, Mme Mandaila, MM. Maron, Migisha, Mme Molenberg, MM Morel, Mouhssin, Mme Mouzon, M. Ouriaghli, Mme Ozdemir, M. Ozkara, Mme Persoons, MM. Pesztat, Pinxteren, Pivin, Riguelle, Mmes Rousseaux, Saïdi, Schepmans, Sidibe, Spaak, Teitelbaum, MM. Thielemans, Tomas, Mmes Trachte, Turine, M. Vervoort.

Membre du Gouvernement présent à la séance:

M. Christos Doukeridis.

